

**Mairie
DE VAUDOY-EN-BRIE**



**COMPTE RENU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MARS 2023**

Date de convocation : le 2 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 14

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Absents : 4

Présidence de Béatrice L'ECUYER, Maire de Vaudois-en-Brie

Présents : Béatrice L'ECUYER, Ludovic BOURDIN, Alain BOUSSARD, Bruno GUILLIER, Max GRANDISSON, Martine FRICK, Anne POTEAU, Frédérique DRONET, Cinthia IMIZA, Alain LESAGE.

Absents : Jean-François PAGÈS donne pouvoir à Béatrice L'ECUYER, Sophie GOUCHON, Anthony LAINEY, Daniéla MARTINS.

Secrétaire de séance : Ludovic BOURDIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Le mardi sept mars 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vaudois-en-Brie, sous la présidence de Madame Béatrice L'ECUYER, Maire.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25/01/2023
- 2- Travaux de reconstruction de la station d'épuration de Vaudois-en-Brie : Choix du prestataire, mise en œuvre du marché de travaux et demandes de subventions auprès du département de Seine-et-Marne et de l'agence l'eau Seine-Normandie.
- 3- Travaux concernant le réseau d'éclairage public – programme 2023 – rue du Luxembourg, rue Creuse, rue de la Maladrerie, parking salle polyvalente, rue de Pécy (N4).

1/ APPROBATION DU COMPTE RENU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/01/2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ N°2023-12 : Travaux de reconstruction de la station d'épuration de Vaudoy-en-Brie : Choix du prestataire, mise en œuvre du marché de travaux et demandes de subventions auprès du département de Seine-et-Marne et de l'agence l'eau Seine-Normandie

Madame le Maire informe,

Vu l'étude de Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2008, et notamment le programme de travaux proposé pour remédier aux insuffisances de l'actuelle unité de traitement ;

Vu l'étude préalable pour la définition de la nouvelle station d'épuration réalisée par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, le bureau d'étude ARTELIA, en 2018 ;

Vu les études de conception de travaux réalisées par le Maître d'œuvre, le bureau d'étude TEST Ingénierie ;

Vu la procédure de marché passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la commande publique pour la désignation des entreprises de travaux ;

Vu le 11^{ème} programme « Eau et Climat » 2019-2024 de l'AESN prévoyant notamment l'attribution d'aides financières pour les études et travaux spécifiques à la création d'une station d'épuration ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

CONFIE au groupement SOURCES (mandataire) / GOSSIAUX FRERES / MITHIEUX TP la réalisation des travaux concernant la reconstruction de la station d'épuration de Vaudoy-en-Brie pour un montant total de 1 682 004,80 € HT (dont tranche optionnelle n°1 : 16 354,80 €HT et tranche optionnelle n°2 : 3 350,00 €HT), soit 2 018 405,76 €TTC.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché de travaux ;

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de Seine et Marne **les subventions relatives aux frais afférents à ces travaux et aux études qui y sont liés ;**

SOLLICITE auprès du Département de Seine et Marne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, **une dérogation pour le démarrage des études sans attendre la notification de la subvention ;**

DECIDE de réaliser cette opération (études et travaux) conformément aux principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

DECIDE de réaliser cette opération (études et travaux) conformément aux préconisations du fascicule 81 titre II ;

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents et à faire les démarches nécessaires pour l'obtention des aides financières.

3/ N°2023-13 : Travaux concernant le réseau d'éclairage public – programme 2023 – rue du Luxembourg, rue Creuse, rue de la Maladrerie, parking salle polyvalente, rue de Pécy (N4)

Madame le Maire informe,

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

Considérant que la commune de Vaudois-en-Brie est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public rue du Luxembourg, rue Creuse, rue de la Maladrerie, parking salle polyvalente, rue de Pécy (RN4). Le montant des travaux est estimé, d'après l'Avant-Projet Sommaire, à 14 100 € HT soit 16 920 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant les travaux mentionnés ci-dessus sur le réseau d'éclairage public.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Questions diverses :

Monsieur BOUSSARD annonce que concernant les travaux de l'école, les élèves ont fait la rentrée dans la nouvelle classe.

Une réunion a eu lieu avec un architecte concernant les travaux de réfection à prévoir pour la toiture de l'Eglise et l'intérieur également.

Ordre du jour épuisé,
Séance levée à 21h00.

Le Maire,
Béatrice L'ECUYER

